



Commune de BIOLLET

Conseil municipal

Mercredi 15 septembre 2025 - 20h

Présents : D. Saby , S. Poughon, A. Darvenne, Christophe Poughet, B. Cherbouquet, K. Chaffreix, C. Chambon, Christian Gomot, E. Poumerol.

Excusée : Clémence Poughet

1- Délibération sur le prix de l'eau

Prix du m³ d'eau froide : 1 €.

Prix du m³ d'eau chaude (logements école) : 1,40€.

Abonnement compteur 15 mm : 36€

Abonnement compteur > 15 mm : 150€.

A cause d'une nouvelle redevance **perçue par l'état** il faut s'attendre à une hausse des tarifs payés par le contribuable.

Délibération : Maintien du prix de base communal selon ces tarifs.

2- Délibération prix de la cantine et dispositif cantine à 1€

- Proposition de maintien du prix à **3€** pour les repas 2025/2026.

Délibération : oui à l'unanimité.

- Proposition de maintien du dispositif « **cantine à 1€** » pour les bénéficiaires éligibles (selon le QF)

Délibération : oui à l'unanimité.

3- Délibération renouvellement adhésion assistance retraite Centre de Gestion

Adhésion de 85€/an

Délibération : oui à l'unanimité.

4- Délibération don de l'Amicale Laïque

L'Amicale Laïque a souhaité participer au financement de la moitié de la location des WC mobiles utilisés le 18 Mai pour la Balade Remarquable.

La Municipalité remercie l'association pour ce don et pour le prêt du terrain au cheix qui a contribué à la réussite de cette journée.

Délibération d'acceptation du don: oui à l'unanimité.

NB : L'autre moitié de la location a été financée par la congrégation Bouddhiste KTL, merci à eux.

5 – Achat d'une remorque pour la voiture communale

L'arrosage tout l'été nécessite de mettre la cuve à eau dans le Berlingo communal ce qui monopolise la place, de plus ce véhicule étant équipé d'une attache-remorque il a été décidé de rechercher une remorque.

L'achat s'est orienté sur une remorque d'occasion double-essieu en bon état au prix de **800 €** (financée sur le budget de l'eau)

Celle-ci doit être récupérée cette semaine en Creuse

Délibération : oui à l'unanimité.

6- Installation de baies vitrées à la Guinguette

Pour permettre d'accueillir davantage de clients en période hivernale, il a été décidé de fermer la terrasse de la Guinguette

Un devis pour l'installation de baies vitrées coulissantes a été établi par A. Ducros (2 fois 3 vantaux) pour **8 793,96€ TTC.**

Comme la somme est importante, la Municipalité a demandé au gérant de prendre la moitié de cette somme à sa charge, ce qu'il a accepté.

Soit il versera la somme de 4 396,98€ en une fois, soit il lui sera appliqué une hausse du loyer de 330€ (actuellement) à 400€/mois (remboursement de la somme due sur 5 ans).

La délibération sera prise en fonction du choix du gérant.

Pose des baies vitrées prévue fin octobre.

7- Bilan remplacement de 91 lampes d'éclairage public

Point de Claude Chambon sur la fin des travaux.

Les lampes sont installées. Une évaluation a été demandée avant de régler la facture à Territoire d'énergie.

8- Point sur les travaux à la salle des fêtes (2 tranches).

1. TRAVAUX DE REFECTION DU TOIT ET ISOLATION DES COMBLES

Rappel des devis prévus (HT):

- Isolation combles : 1 690€ (possibilité dispositif à 1€ si maintenu)
- Réfection complète toiture tuiles 41 133€ (avec consolidation charpente défectueuse).
- TOTAL HT : **42 823€**

Subvention DETR/DSIL : 12 847€ **ACCORDEE** par le conseil départemental (valable jusqu'en juin 2026).

Subvention REGION Bonus ruralité : 17 129€ **ELIGIBLE EN 2025** (car projet Guinguette soldé en 2023)

Reste à charge commune : 12 847€

L'attribution de la subvention Région (qui repousse tous les 6 mois) doit intervenir en commission ce mois de septembre...

2. Travaux isolation par l'extérieur et remplacement du système de chauffage par un système régulé automatiquement.

- Devis matériel de Chauffage SBM : 2 aérothermes 4 209€ HT. (à peu près identique à l'existant).
- Devis ROTHELEC pour 8 radians 2500W à inertie par Thermofaïence avec thermostat d'ambiance : 23 600€ TTC.
- Devis d'isolation par l'extérieur en cours (visite de Technobat) ; voir si commune éligible à la Prim Renov.

La solution Rothelec, la plus sérieuse, pose problème car les radians vont empiéter fortement sur la largeur de la salle. On consulte d'autres solutions. Voir aussi avec Vincent TIXIER.

*Pour cette **seconde tranche**, les devis et études seront disponibles pour une prise de décision après exécution de la première tranche ; mais les travaux ne seront sans doute pas réalisés avant le changement de l'équipe Municipale en 2026. Les décisions prises ne doivent pas engager la prochaine mandature sur des sommes importantes...*

9 – Amélioration des flux de circulation autour du Temple

Devant le développement de l'activité touristique autour du Temple au Bost et au Cheix ; le flux de circulation devient très important sur les routes communales.

Le Maire a donc provoqué une réflexion avec la Sous-Préfète, les services routiers du Département, le SMADC, la comcom et les responsables du centre pour trouver des solutions et faire en sorte, qu'à plus ou moins long terme, nos routes ne soient pas saturées et que les habitants des hameaux traversés ne soient pas perturbés. La dangerosité des points d'accès est à prendre en compte car nos routes n'ont pas été pensées pour un tel flux.

Deux réunions importantes ont eu lieu en Mairie en présence de la Sous-Préfète et d'autres vont venir.

Pour progresser sur des données objectives, il a été demandé un comptage des véhicules sur 9 points d'accès autour du week-end de l'ascension.

Pour les 4 routes d'accès communales (Puy-Pelat/ Le Prat/ Le Cheix/ La Chabassière) il a été mesuré une moyenne totale de 400 véhicules/jour (mesure dans les deux sens).

Les services Départementaux en ont effectivement conclu que ce flux est très important et le développement grandissant du centre Bouddhiste doit nous faire réfléchir pour garantir la qualité de vie entre pratiquants, touristes et habitants de la commune.

Les responsables du Centre, pleinement conscients du problème posé, nous aident avec volonté à solutionner cette évolution.

Le Maire a indiqué qu'il était contre le développement de multiples parkings au Bost, ce qui amènerait forcément tous les véhicules sur ce lieu en empruntant les 4 routes communales citées.

L'idée qui est proposée serait de **centraliser le maximum de véhicules au Cheix, en aménageant un parking suffisant en face de la Chocolaterie-Salon de thé. L'accès se ferait alors par les routes départementales** et il faudra imaginer un accès de mobilité douce (piétonnier) pour que les visiteurs montent au Bost. L'objectif est de limiter au maximum le parking de véhicules au Bost (hors mis les véhicules PMR). La circulation sur la chaussée posera problème également, il faudra peut-être aménager une circulation alternée par exemple (au moins l'été).

Une première étape proposée par les services routiers consiste à revoir entièrement **le jalonnement des panneaux indicateurs du temple** pour un accès par routes départementales vers le Cheix : **les panneaux indicateurs par les 4 routes communales vont être supprimés et des nouveaux panneaux vont orienter les visiteurs vers le Cheix par la RD Biollet-Espinasse.**

Les panneaux, à la charge du Département, sont en commande et seront posés par le centre routier de Charensat dès que possible.

L'objectif est bien de désengorger les routes communales citées, et nous effectuerons ensemble un bilan de ce nouveau dispositif. Le centre KTL travaille sur l'aménagement d'un parking suffisant au Cheix.

Pour conclure et être clair, je voudrais mentionner deux points :

Le centre Bouddhiste est installé sur notre commune depuis 40 ans, et durant toutes ces années, pratiquants et habitants ont vécu en très bon harmonie ; c'est bien pour que cela perdure avec le développement du Centre que j'ai souhaité mettre à plat les difficultés sur nos routes. Je considère que les visiteurs amenés par ce lieu sont une chance pour notre commune : pour nos commerces, nos gîtes meublés, nos producteurs... et nous devons travailler tous ensemble pour le rayonnement de Biollet qui sera une commune reconnue et pour que pratiquants et habitants puissent vivre sereinement. Anticiper doit aussi être le rôle d'une Municipalité plutôt que de subir.

Je n'occulte pas et j'ai bien conscience également du problème posé pour les agriculteurs sur ces routes, qui ont des engins de plus en plus gros, des livraisons nécessaires par semi-remorques et là encore il faudra composer avec les flux de touristes (piétons ou motorisés) car ces routes posent problèmes (bâtiments serrés à Puy Pelat, Nouaillat, La Chabassière ; lavoir et pente du Prat, chaussée interdite aux 10T au Cheix...).

Ces dossiers devront être étudiés avec sérieux par la nouvelle Municipalité, quelle qu'elle soit !

David SABY - Maire

10 – Installations d'une orthophoniste et d'une graphothérapeute à Biollet

Depuis Juillet, Stéphanie Ferret-Rigolet, orthophoniste, pratique à Biollet. La Mairie lui prête la salle des mariages mais c'est une solution provisoire et nous devons lui proposer un local de façon pérenne. La commune dispose de pistes de réflexion à l'étude.

La venue de cette praticienne est une chance pour Biollet et surtout pour notre territoire où le manque d'orthophoniste est évident, l'affluence qu'elle rencontre chaque matin en est la preuve.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a établi une cartographie des zones « sous-dotées » en orthophonistes, ce qui donne des droits d'installation et exonération d'impôts à la professionnelle qui s'installe. Etrangement, Biollet n'apparaît pas comme zone sous-dotée !

Les services Préfectoraux et la Députée Pirès-Beaune ont été sollicités par le Maire pour trouver une solution et permettre une dérogation à cette « absurdité » administrative.

Carine Locquet, graphothérapeute, intervient une fois par semaine (lundis après-midi), il sera peut-être nécessaire qu'elle propose deux après-midi par semaine. Elles « partageraient » alors le même local.

L'objectif pour la Municipalité est bien-sûr que cette activité « médicale » reste dans le bourg de Biollet et en espérant que cette installation nous amène d'autres praticiens médicaux sur place...

Pour cela, chacun doit prendre ses responsabilités.

11 – Aménagements au point propre et inauguration le 29 septembre

Point d'Annie Darvenne et Claude Chambon.

Suite à l'interdiction de faire brûler à l'ancienne déchetterie communale située vers le cimetière, nous avons mis en place une plateforme pour déposer les branches et déchets verts à cette déchetterie. Le dépôt étant réservé aux particuliers.

Avec l'aide du SICTOM deux zones ont été créées:

- dépôt des déchets verts de taille (thuyas, lauriers, feuilles...) : zone partie gauche.
- dépôt de branches **jusqu'à 15 cm de diamètre** : zone partie droite.

Des panneaux seront en place pour vous indiquer où déposer.

Une ou deux fois par an, selon le volume, le SICTOM viendra broyer les branches **et le broyat pourra vous être proposé si vous en souhaitez.**

Le cadenas à code de la déchetterie a été supprimé et la procédure à suivre est la suivante :

- sur les horaires de la Mairie en semaine: prendre la clé du cadenas en Mairie auprès de Valérie, qui note sur un cahier le départ et le retour de la clé.
- pour ceux qui souhaitent déposer le Week-end (exceptionnellement) : appeler le 06.82.23.15.23.

Une inauguration est prévue LUNDI 29 SEPTEMBRE à 18h en présence des agents du SICTOM sur le lieu de la plateforme. Une distribution de composteur est possible à partir de 17h30.

12 – Aménagement du sol extérieur devant la Guinguette

Les gravillons installés devant la Guinguette ne sont pas satisfaisants à long terme, surtout en période estivale : difficulté pour servir, mobilier instable, accès difficile pour les personnes à mobilité réduite...

Des devis ont été effectués pour étudier un éventuel aménagement à l'entreprise Daniel Moquet :

1/ Hydrostar avec gravier marbre 3/6 couleur gris perle avec bordures: 113m² = **24 976€ TTC**



2/ Pavage pavés Newhedge sur lit de gravette : 113 m² = **23 578€ TTC**



Réflexion à poursuivre en demandant d'autres devis et à étudier ultérieurement.

13 – Questions diverses

- Radar pédagogique (du haut du bourg) en panne et non réparable :

Coût : 3 329€ pour un radar neuf : c'est très cher pour une efficacité mise en doute...
A voir avec les amendes de police si justifié.

- Dispositif « Fruits des Dômes » : dossier suivi par S.Poughon

Le CD met en place de projets d'installation de vergers sur terrain communal qui ne sert à rien (pilotage par le SMADC).

Mais la commune n'a pas de terrain à disposition.

- Aménagements à Termes :

A la demande de riverains, une étude aux services routiers départementaux a été programmée pour l'installation d'un miroir à la sortie de la route des Sagnettes (maisons Guery D / maison ex Favier) car cette sortie est très dangereuse.

La question de la limitation de vitesse dans Termes (sur route Départementale) sera également à l'étude.

- Foire à la pomme de terre 2025 : apéritif offert par la commune.
- Réunion des associations : dimanche 2 novembre 10h en Mairie.
- Problème d'éclairage au Stade à régler.
- Repas « du Budget » à envisager au Refuge (proposition vendredi 14 novembre).
- Prochain conseil Municipal : début décembre.

Fin de la réunion : 23h30.